

Programme des services de santé non assurés (SSNA)

Guide de référence rapide des services dentaires 2019

Qui est admissible à la couverture des SSNA?

Membres inscrits des Premières Nations et Inuits reconnus qui résident au Canada

Quelle identification un client admissible doit-il fournir?

Un client admissible doit fournir une (1) pièce d'identité avec photo et un (1) des documents suivants :

- Certificat de statut d'Indien*
- Numéro du régime de soins de santé du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest*
- Numéro du régime de soins de santé du gouvernement du Nunavut*
- Numéro d'identification de la DGSPNI (Numéro N)*

Nota : Il appartient au fournisseur de vérifier que le client est bien la personne qu'il prétend être avant de rendre le service.

*Veuillez ne pas refuser d'offrir un service en raison de l'expiration des pièces d'identité ci-haut. Les prestations sont toujours admissibles.

Que puis-je faire si un client déclare que sa carte de statut est perdue ou volée?

Si un client déclare que sa carte est perdue ou volée, les fournisseurs peuvent appeler le Centre d'appels d'Express Scripts Canada pour vérifier l'admissibilité du client à la couverture des SSNA.

Les clients doivent être encouragés à soumettre, dès que possible, une demande pour une nouvelle carte aux Affaires autochtones et du Nord Canada ou à leur organisation de revendications territoriales inuites.

Les enfants en bas âge non-inscrits sont-ils admissibles à la couverture des SSNA?

Les parents et les tuteurs des enfants en bas âge doivent présenter une demande de statut d'Indien ou à faire reconnaître leurs droits auprès de l'organisme des revendications territoriales des Inuits dès que possible afin de s'assurer que leurs enfants ont accès aux prestations des SSNA.

Veuillez communiquer avec le Centre de prédétermination dentaire des SSNA si des services dentaires sont requis pour un enfant en bas âge non inscrit.

Qu'est-ce qui est couvert par le Programme des SSNA?

Les services couverts par le Programme des SSNA sont divisés en deux (2) grilles :

Grille A

- Aucune prédétermination (PD) n'est exigée
- Le service peut avoir une limite de fréquence (nous vous recommandons **fortement** de téléphoner à Express Scripts Canada avant chaque procédure pour confirmer la limite de fréquence du service d'un client)
- Peuvent être facturés directement à Express Scripts Canada

Grille B

- Exige une PD avant que les services soient fournis
- Les demandes de PD doivent être envoyées au Centre de prédétermination dentaire des SSNA (CPD) aux fins de révision selon les politiques des SSNA
- Les demandes de PD exigent la présentation de documentation à l'appui qui varie selon le service dentaire demandé (voir tableau au verso)

Veuillez noter que certains services dentaires ne sont pas couverts par le Programme de SSNA. Ces services sont définis comme des *exclusions* et ne peuvent faire l'objet d'un appel. **Les exemples comprennent (ne se limitent pas) :** prothèses dentaires fixes, implants et toutes procédures associées aux implants et les services cosmétiques.

Les honoraires des SSNA sont-ils les mêmes que ceux des associations dentaires provinciales ou territoriales?

Les honoraires établis par les SSNA ne sont pas nécessairement harmonisés avec ceux établis par chaque association dentaire.

Veuillez-vous référer à la liste des honoraires associés à votre région.

Nous encourageons les fournisseurs de soins dentaires à facturer directement le Programme des SSNA en se rapportant aux honoraires indiqués dans la grille d'actes dentaires de sorte que les clients n'aient pas à payer au point de service.

La liste des actes dentaires couverts par le Programme des SSNA, ainsi que les honoraires se trouvent sur le site Web des fournisseurs d'ESC : <http://fr.provider.express-scripts.ca/dental/benefit-grids>

Où puis-je trouver les formulaires requis pour présenter une demande de paiement ou une demande de PD?

<http://fr.provider.express-scripts.ca/dental/forms>

Existe-t-il des procédures d'appel pour les clients?

S'ils se font refuser la couverture d'un service dentaire, les clients des SSNA peuvent entamer des procédures d'appel de la décision du Programme.

- Il existe trois (3) niveaux d'appel
- Les appels doivent être soumis par écrit et signés par le client, le parent ou le tuteur
- À chaque niveau, l'appel doit être étayé par de la documentation à l'appui

De plus amples informations sur les procédures d'appel se trouvent à : www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/benefit-prestation/appe/index-fra.php

Où puis-je trouver de plus amples informations sur le Programme des SSNA?

Site Web du gouvernement du Canada

pour de l'information sur les politiques du Programme : www.canada.ca/ssna

Site Web d'Express Scripts Canada pour des bulletins, annonces, grilles régionales des services (grilles A et B), communiqués, formulaires, trousse de soumission des demandes de paiement et Guide concernant les prestations dentaires : <http://fr.provider.express-scripts.ca/>

Vous trouverez des renseignements sur le *Programme de vérification des fournisseurs des SSNA* dans la Trousse de soumission des demandes de paiement (site Web d'Express Scripts Canada) : <http://fr.provider.express-scripts.ca/dental/claims-submission-kit>

Qui peut répondre à mes questions sur le Programme des SSNA?

Pour toutes questions se rapportant à (mais n'est pas limité) :

- Information générale sur les soins dentaires couverts par les SSNA
- Admissibilité des clients et des services dentaires
- Limites de fréquence
- Résultat du traitement des demandes de règlement de soins dentaires
- Processus de facturation, y compris le paiement

Veillez contacter le Centre d'appels d'Express Scripts Canada au
1-888-511-4666

Pour toutes questions se rapportant à (mais n'est pas limité) :

- Information du Programme des SSNA sur les politiques dentaires
- État d'une demande de PD, y compris son résultat

Veillez Contacter le CPD – Services dentaires au
1-855-618-6291

ou

le CPD – Services orthodontiques au
1-866-227-0943

Exigences relatives à la documentation à l'appui pour la PD

Toutes demandes de PD ou Post-PD pour les services mentionnés, doivent obligatoirement être accompagnées des documents listés ci-dessous :

- Formulaire de demande de règlement de soins dentaires et plan de traitement reconnu
- Radiographies périapicales
- Données/notes cliniques/justifications pertinentes.

Ainsi que les documents suivant qui s'appliquent au traitement offert :

Exigence	Détartrage/surfaçage radiculaire	Traitements endodontiques*	Couronnes	Prothèses partielles amovibles	Anesthésie générale/sédation
Plan de traitement complet	√			√	√
Radiographies interproximales	√	√	√	√	
Indication de toutes les dents manquantes		√	√	√	√
Charte parodontale	√				
Mesures parodontales des dents spécifiques		√	√		

NOTA : Les coches indiquent des exigences obligatoires. D'autre documentation à l'appui pourrait être exigée.

* Pour les demandes qui dépassent la fréquence; pour les dents n° 8; ou à la demande du fournisseur de soins dentaires.

Coordonnées

Express Scripts Canada	Centre de prédétermination dentaire des SSNA	
<p>Demandes d'information Centre d'appels d'Express Scripts Canada sur le traitement des demandes de paiement pour les fournisseurs : 1-888-511-4666</p> <p>Demandes de paiement pour soins dentaires Express Scripts Canada Demandes de paiement (soins dentaires SSNA) 3080, rue Yonge, bureau 3002 Toronto (Ontario) M4N 3N1</p> <p>Autre correspondance Express Scripts Canada 5770, rue Hurontario, 10^e étage Mississauga (Ontario) L5R 3G5</p>	<p>Services dentaires Programme des services de santé non assurés 200, promenade Églantine Indice de l'adresse 1902D Ottawa (Ontario) K1A 0K9</p> <p>Numéros de téléphone sans frais : 1-855-618-6291</p> <p>Numéro de télécopieur sans frais : 1-855-618-6290</p>	<p>Services orthodontiques Programme des services de santé non assurés 200, promenade Églantine Indice de l'adresse 1902C Ottawa (Ontario) K1A 0K9</p> <p>Numéro de téléphone sans frais : 1-866-227-0943</p> <p>Numéro de télécopieur sans frais : 1-866-227-0957</p>